

# La Corse face à la problématique de l'énergie à travers quelques exemples

Lorsque l'on parle transition énergétique en Corse - il se vise son indépendance dans ce domaine à l'horizon 2050 - il faut désormais partir de la matrice qu'est la PPE pour programmation pluriannuelle de l'énergie. Depuis la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (août 2015), la Corse fait en effet l'objet d'une PPE distincte, devenant ainsi la première zone non interconnectée à se doter d'une telle programmation. Dotée d'un montant prévisionnel de 3 milliards d'euros d'investissements, la PPE est la feuille de route de l'avenir énergétique de la Corse entre 2016 et 2023. Elle s'inscrit dans le droit fil du SRCAE - schéma régional climat air énergie - voté par l'Assemblée de Corse

le 20 décembre 2013. Ses objectifs sont précis : garantir la sécurité d'approvisionnement en carburants et la baisse de la consommation d'énergie primaire fossile dans le secteur des transports ; la sécurité d'approvisionnement en électricité - l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité ; le soutien aux énergies renouvelables.

Les dossiers liés à cette PPE vont nécessiter une vigilance particulière. Quelques exemples sachant que la liste est loin d'être exhaustive.

## ■ SOLAIRE ET HYDRAULIQUE

La problématique du stockage n'a pas encore trouvé toutes les réponses. "Aujourd'hui, explique le

conseiller exécutif Jean Biancucci, on peut capter de l'énergie solaire mais il faut la stocker. Deux options, soit en récupérant de l'eau de la montagne et en la conservant dans un barrage pour ensuite la turbiner; soit en créant un deuxième barrage, c'est ce que l'on appelle une Step (station de transfert d'énergie par pompage) qui fait, comme son nom l'indique, remonter l'eau du deuxième barrage sur le premier. On transforme ainsi l'énergie solaire." Un projet existe sur Sampolo mais il n'a pas été retenu dans le cadre d'un appel à projets formaté par l'Europe. S'il demeure d'actualité, la question du financement reste posée. "EDF serait prêt à en financer la moitié sur un coût global de 25 M€."

## ■ SOLAIRE ET PHOTOVOLTAÏQUE

Il y a quelques années, on parlait déjà du fameux triptyque - ou triépied - constitué du thermique (les deux centrales du Vizzio et de Luciana), du câble (Saco et Saco) et des ENR (énergies renouvelables). Aujourd'hui, au sein du volet ENR, l'option consistant à augmenter le photovoltaïque pour produire de l'énergie pose un problème.

Car, comme le souligne Jean Biancucci, "si l'on augmente la quantité de champs photovoltaïques, il faut nécessairement là encore trouver les moyens de stocker l'énergie mais aussi de pouvoir la réguler."

"Et l'on en revient aux barrages, dans la mesure où il faudrait pouvoir créer une Step pour chacun d'entre eux."

Bémol : Outre le coût financier très important, un barrage n'est rentabilisé qu'au bout d'environ 50 ans.

## ■ EOLIEN

En la matière, la Corse est "au taquet. Il existe bien des champs implantés déjà depuis quelques années, mais qui ne font pas l'unanimité. Car, au-delà du problème esthétique soulevé par certains, l'éolien engendre également des nuisances sonores."

"Des opérateurs privés sont d'ailleurs en train de rénover les champs du Cap Corse et ceux au-dessus de Calonzana pour voir comment on peut limiter les conséquences sur l'environnement et en termes de bruit."

## ■ PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la PPE, 3 000 logements par an - particuliers, entreprises, collectivités locales - devraient être rénovés. "Actuellement, nous avons avec l'Ademe, lancé le programme Oréli qui consiste en des aides pour aménager les bâtiments insalubres, mesures sociales à la clé."

"Nous en sommes à l'étape du test sur 200 logements actuellement et devrions être en mesure de faire un bilan en début d'année prochaine pour ensuite prendre le rythme de 3 000 logements annuels. Reste que les financements sont partagés entre l'État et la CdC. Et qu'il va falloir rentrer dans le dur des négociations avec l'État."

A-C.C